

L'EVALUATION FORMATIVE

I – GENERALITES :

" **On ne peut pas enseigner sans évaluer** ". Les évaluations sont nécessaires pour déterminer le niveau initial de l'élève, se rendre compte de sa progression et déterminer son niveau à l'issue de la formation.

L'évaluation doit être la même pour tous, méthodique et rigoureuse. Attention ! On ne " **juge** " pas un élève. On évalue un comportement donné à un moment donné.

Rappel : former, c'est " transformer ". Evaluer les progrès d'un élève, c'est aussi évaluer l'efficacité d'une formation. " **Devenir pédagogue, c'est aussi savoir se remettre en cause** ".

II – L'EVALUATION FORMATIVE

1. Les objectifs principaux :

Elle est destinée à vérifier le niveau d'acquisition pendant ou après une séquence de formation. Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'apprentissage en cours en informant :

- l'enseignant sur les conditions dans lesquelles il se déroule,
- l'élève sur son propre parcours (réussites et difficultés).

2. Les fonctions annexes :

- la sécurisation qui affermit la confiance en soi de l'élève,
- l'assistance qui donne des repères, des appuis,
- le feed-back qui permet de faire le point sur les étapes franchies et les difficultés rencontrées,
- le dialogue enseignant / élève,
- le renforcement positif de tout comportement conforme,
- la reconnaissance et la correction des erreurs des élèves,
- la gestion du stress des élèves.

III – LES DIFFERENTES EVALUATIONS FORMATIVES

1. Les évaluations des objectifs spécifiques :

Ce sont des évaluations permanentes qui s'effectuent chaque fois que l'on pense qu'un objectif (ou sous-objectif) est atteint.

Elle permet pour le formateur :

- de vérifier la progression de l'élève vers l'objectif défini,
- de réajuster, si nécessaire, la progression,
- de faire des retours en arrière pour remédier aux difficultés,
- d'aider l'élève à se situer, à déterminer ses problèmes.

Elle permet pour l'élève :

- de faire le point sur sa progression,
- de mesurer le reste du travail à effectuer,
- d'entretenir sa motivation.

2. Les évaluations de synthèse :

Ce sont également des évaluations formatives mais avec un statut particulier dans le domaine de la formation du conducteur. Elles ponctuent la fin de chaque étape et confèrent sa structure à la formation.

Elles permettent aussi à l'élève de mesurer le chemin parcouru et celui qui lui reste à faire. Elles renforcent les motivations, à condition qu'elles soient positives.

Elles ne peuvent être effectuées que lorsque tous les objectifs de l'étape ont été validés de manière individuelle.

Elles doivent être organisées de façon rigoureuse et quasi "officielle" de manière à conditionner l'élève à l'examen du permis de conduire.

IV – LES MODALITES NECESSAIRES POUR PROCEDER A DES EVALUATIONS

1. La définition de l'objectif :

Il est indispensable de décrire de façon univoque :

- le contenu de l'intention pédagogique,
- l'activité de l'apprenant identifiable par un comportement observable,
- les conditions dans lesquelles le comportement observable doit se manifester,
- le niveau d'exigence et les critères qui serviront à évaluer le résultat.

2. Les conditions :

Rappel : les évaluations renforcent les motivations à condition qu'elles soient positives. Il est donc nécessaire, avant de procéder à une évaluation, de s'assurer que le pourcentage de chance de réussite soit important. Le niveau de l'élève, son état physique et psychologique sont les principaux critères lui permettant d'être dans des conditions favorisant la réussite.